

Le Président,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment les articles 39 et 44 relatifs à la promotion interne et aux réinscriptions sur les listes d'aptitude,

Vu le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 portant dispositions particulières du cadre d'emplois des attaché-es territoriaux-ales,

Vu les nominations recensées dans les collectivités territoriales affiliées au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord,

Vu l'avis émis par la Commission Administrative Paritaire lors de sa réunion du 14/12/2020,

ARRETE

Article 1er : La liste d'aptitude au grade d'attaché-e au titre de la promotion interne pour l'année 2020 est arrêtée comme suit :

ETABLISSEMENT	GENRE	NOM PATRONYMIQUE	NOM USUEL	PRENOM
CDG59	Madame	BOONAERT	CONSIL	Valérie
Mairie de Haumont	Madame	SERRAIAT		July
Mairie de Lambersart	Madame	BAILLY	BLAEVOET	Sabine
Mairie de Saint-André	Monsieur	CAPPELIEZ		Grégory
S.M. S.I.R.O.M Flandre Nord	Madame	POLLET		Sophie

Article 2: La présente liste sera transmise à Monsieur le Préfet du Département du Nord et Messieurs les Sous-préfets.

Fait à Lille, le 28/12/2020
Le Président,



Eric DURAND
Maire de Mouvaux

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification.
- Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informative « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.